

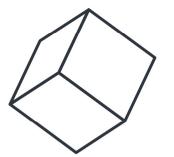
Pornic Agglo Pays de Retz Grand Lieu Communauté Communauté de communes Sud Estuaire Sud Retz Atlantique Communauté

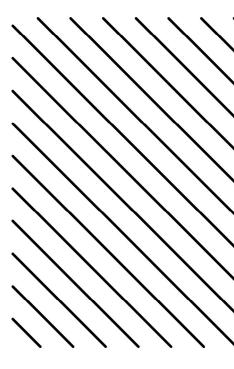
# SCoT du Pays de Retz

Un SCoT optimiste, souple, résolument engagé pour un développement dynamique et équilibré du territoire, soucieux du bien-vivre ensemble

# 4. Annexe

# C'. Résumé non technique









## 1. Le territoire du Pays de Retz en 2025

#### **4 EPCI** :

Grand Lieu Communauté, Pornic Agglo Pays de Retz, Sud Estuaire, Sud Retz Atlantique Communauté.

#### **3**8 communes :

La Bernerie-en-Retz, Le Bignon, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Chevrolière, Corcoué-sur-Logne, Corsept, Frossay, Geneston, Legé, La Limouzinière, Machecoul-Saint-Même, La Marne, Montbert, Les Moutiers-en-Retz, Paimboeuf, Paulx, La Plaine-sur-Mer, Pont-Saint-Martin, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Colomban, Sainte-Pazanne, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Michel-Chef, Saint-Père-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grand Lieu, Saint-Viaud, Touvois, Villeneuve-en-Retz, Vue.

Avec un peu plus de 165 000 habitants en 2021 pour une superficie de 140 000 ha, le Pays de Retz est le deuxième bassin de population de la Loire Atlantique, après celui du Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire.

#### **DEMOGRAPHIE**

Le territoire du SCoT du Pays de Retz a toujours connu une hausse de sa population depuis la fin des années 60. Toutefois, depuis le début des années 2000, l'augmentation est plus forte. Entre 1999 et 2022, cette dernière a crû de 53%, passant de 109 000 habitants à plus de 168 000.

Cette hausse de la population sur le territoire est encouragée notamment par un solde migratoire qui augmente depuis les années 80. Le solde naturel, quant à lui, s'essouffle depuis la fin des années 2010.

L'analyse des flux migratoires par tranche d'âge permet d'identifier que le territoire attire de façon excédentaire des familles avec des jeunes enfants, ainsi que des populations entre 55 et 65 ans. Entre 2013 et 2018, on observe une légère diminution des 35-40 ans et des enfants de 5-10 ans au bénéfice des jeunes adultes (25-30 ans) et des séniors (60-65 ans).

#### **HABITAT**

La grande majorité des intercommunalités du Pays de Retz sont sous tension pour l'accès au logement. Les petits logements sont sous représentés, la demande en logement social très forte et les prix de l'immobilier ont explosé.

#### **MOBILITE**

À l'échelle du PETR du Pays de Retz, en 2015, selon l'enquête déplacement grand territoire :

- 547 000 déplacements quotidiens sont réalisés par les habitants.
- 66% des déplacements sont internes aux EPCI.
- 45% des déplacements sont internes aux communes.

On observe donc le poids structurant des déplacements internes aux communes et aux EPCI pour la mobilité du quotidien. Pour les 355 000 déplacements des habitants du PETR internes aux EPCI, les déplacements à pied arrivent en 2ème position, avec 23% de la part modale. Celle du vélo est de 4%: des enjeux de mobilité active se révèlent, notamment concernant la pratique du vélo sur de courtes distances sur le territoire. La place de la voiture reste largement majoritaire, avec plus de 50% de part modale.

#### POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

Entre 2009 et 2020, le nombre d'actifs sur le territoire est passé de 65 000 à près de 75 500, soit une croissance de 16,1% sur cette période

En 2021, le territoire du Pays de Retz comptabilisait plus de 10 800 entreprises et enregistrait près de 1 730 créations d'entreprises. Depuis 2009, le nombre d'entreprises présentes sur le territoire croit de manière constante, avec une augmentation de 50,9%. Concernant la création d'entreprises sur le territoire, la tendance est à la hausse depuis 2017,

passant de moins de 1000 créations d'entreprise à près de 1 730 en 2021, soit quasiment un doublement du nombre d'entreprises créées par an

Tous les secteurs à l'exception de l'agriculture et de la construction connaissent des hausses d'emplois sur la période 2008 – 2019.

Aujourd'hui, environ un tiers de l'emploi salarié privé du Pays de Retz est localisé au sein des zones d'activités économiques, et ces zones représentent environ 1900 hectares, soit 9 emplois à l'hectare.

#### **COMMERCE**

Sur le territoire du PETR du Pays de Retz, il y a eu une augmentation du nombre de points de vente (+20) et des surfaces commerciales (+15 564) entre 2013 et 2023. Il convient de noter que le nombre de points de vente diminue dans les centralités.

Parmi les 936 points de vente en 2023, 61% d'entre eux se trouvent dans les centralités et 29% dans les périphéries. Les 10% restants sont épars sur le territoire. A contrario, 67% des surfaces commerciales se trouvent dans les périphéries quand seulement 18% se trouvent dans les centralités.

#### **AGRICULTURE**

En 2020, le PETR du Pays de Retz accueille 900 exploitations agricoles (contre 1 200 en 2010), sur les près de 86 000 ha de Surface Agricole Utile

(SAU). On observe donc une diminution de 25% des exploitations en 10 ans, avec une stabilité de la SAU aux environs des 86 000 ha

Sur le territoire du PETR du Pays de Retz, il y a plus de 1 350 chefs d'exploitation en 2020. On observe une diminution de plus de 21% de leur nombre.

#### **CONSOMMATION D'ESPACE**

À l'échelle du territoire du PETR du Pays de Retz, 1 187 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés sur la période 2009 - 2021.

Les espaces NAF consommés entre 2009 et 2021 l'ont majoritairement été pour des projets à vocation d'habitat et mixte. On assiste à une diminution de la consommation foncière depuis une vingtaine d'années.

2. Pays de Retz : l'équilibre des eaux et des terres

Le territoire du Pays de Retz est caractérisé par un support environnemental riche. Riche en biodiversité, riche en milieu aquatique, riche en ressource pédologique.

Cette richesse confère au territoire un cadre de vie agréable, mêlant attractivité démographique, attractivité économique et attractivité productive, l'environnement du territoire constituant ainsi un socle.

#### LA DIVERSITE AQUATIQUE, LE SOCLE DU PAYS DE RETZ

Ce socle est principalement construit autour de la ressource en eau : diversifiée et omniprésente, elle interpelle, elle questionne.

Territoire littoral, le Pays de Retz est également un territoire de terre où s'entremêle et nait un chevelu hydrographique dense et un territoire d'estuaire constituant ainsi un lien avec le pole métropolitain Nantes Saint Nazaire.

Le territoire littoral du Pays de Retz fait écho à une ressource support d'attractivité résidentielle avec des communes qui disposent d'un taux de croissance annuelle en moyenne supérieur au reste du territoire. Il s'agit également d'une attractivité saisonnière touristique : la pêche à pied, la plage, la baignade, l'accès à une nature exceptionnelle.

Le territoire littoral est toutefois fragile : de nombreux risques naturels, une qualité de l'eau à questionner engendrant des enjeux d'ordre sanitaire, une érosion de la biodiversité.

Le territoire de terre est de plusieurs ordres :

- Un chevelu hydrographique dense mais de mauvaise qualité écologique où l'enjeu de la restauration de la qualité des cours

- d'eau est majeur. Donnant naissance à ce réseau, la gestion des têtes de bassins versant est fondamentale
- Un lac emblématique riche d'une biodiversité et d'un fonctionnement écologique remarquable. Géographiquement aux antipodes du littoral, le Lac de Grand Lieu, de par son positionnement, irrigue démographiquement les territoires adjacents. Le lac de grand lieu est également concerné par une qualité de l'eau à restaurer. Même en retrait, il est concerné par des risques naturels non négligeable engendrant ainsi une certaine vulnérabilité de la population environnante
- Le marais breton; reconnu internationalement comme un réservoir de biodiversité (Natura 2000, site Ramsar), le marais breton est un support patrimonial, une richesse agri-économique de renommée mais également un support d'adaptation au changement climatique

En lien avec le littoral et les terres, le territoire estuarien donne une lecture complémentaire : des activités agricoles propres, des activités de pêches, un lien avec le pole métropolitain Nantes Saint Nazaire.

L'estuaire partage également des enjeux importants liés au changement climatique : modification du bouchon vaseux, augmentation des risques naturels pénétrant dans les terres.

La ressource en eau fait également l'objet de plusieurs usages : domestique, industriel, agricole, énergétique.

L'alimentation en eau potable est dépendante de ressources extérieures au territoire du Pays de Retz. Elle provient de 6 ressources différentes dont 3 au sein du Pays de Retz. Les études passées démontrent déjà une tendance à la raréfaction de la ressource d'autant plus importante en période estivale au regard des flux touristiques engendrés. Également, une augmentation de la consommation par habitant est observée ce qui questionne les pratiques même de la population.

Le Pays de Retz sera prochainement raccordé au réseau d'eau de Nantes, qui est connectée à la Loire, ressource elle-même fortement fragilisée... Des études à venir menée sur le bassin versant de la Loire viendront apporter des éléments complémentaires et plus précis sur les capacités

#### LE POUVOIR DES SOLS VIVANTS DU PAYS DE RETZ

Le Pays de Retz est composé par une trame verte et bleue couvrant la majorité du territoire, une richesse minérale lui conférant des activités associées et des réserves stratégiques d'intérêt régional, une richesse hydrogéologique majeure, un intérêt agricole bien que fragilisé.

La trame verte et bleue s'articule autour d'un espace bocager important ; ce maillage bocager, parfois associé par ailleurs aux rus, présente un quadruple rôle environnemental sur le territoire : un paysage local unique, une limitation du risque d'érosion, une gestion des eaux pluviales, un support d'adaptation au changement climatique.

La trame verte et bleu est également articulée autour des milieux humides, des milieux forestiers, de l'estran, du milieu marin, du milieu littoral.

L'estuaire de la Loire et le marais bretons au Sud permettent d'établir des liens écologiques forts avec respectivement la rive Nord de la Loire et la Vendée au Sud.

Les services écosystémiques rendus par la Trame Verte et Bleue sont ainsi nombreux : support agricole, activités économiques, cadre de vie et loisirs récréatifs, paysage local en lien avec le bocage et les marais, Ilot de fraicheur, stock de carbone, support énergie, protection de la ressource en eau, gestion des risques.

La richesse hydrologique est synonyme d'un bon fonctionnement lié notamment à une réserve utile des sols importante et couvrant une bonne partie du territoire. L'urbanisation s'est globalement développée en dehors des secteurs aux enjeux les plus forts ce qui constitue un atout pour la préservation des sols.

Compte tenu des tendances sur la dernière décennie, l'attention est toutefois à porter sur les secteurs de la Chevrolière et de la Limouzinière.

Les occupations du sols notamment agricoles, prairiaux et humides sur le territoire du Pays de Retz jouent un rôle primordial de stock de carbone. La préservation de ces espaces est majeure et constitue un enjeu fort dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et intervient également comme appui d'aide à la décision dans le cadre de la ZAN.

Si on résume en quelques mots les capacités du sol du Pays de Retz on peut conclure sur l'intérêt majeur que représente cette ressource. L'enjeu est donc d'intégrer dans toutes les composantes de l'aménagement du territoire, la préservation de l'ensemble de ces fonctionnalités.

# UNE SANTE ENVIRONNEMENTALE DU PAYS DE RETZ COMME NOUVEL AXE DE REFLEXION

La santé environnementale est définie par l'OMS comme "comprenant les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Rappelons en amont la contextualisation du profil démographique du territoire.

Avec un âge moyen de la population en augmentation et supérieur à la moyenne départementale (41,9 ans en 2020 contre 40,2 ans en 2014 – 40

réelles à venir.

ans en 2020 en Loire Atlantique contre 39,2 ans en 2024), le Pays de Retz est caractérisé par des migrations résidentielles importantes de tout âge. Les communes littorales et les communes adjacentes au Lac de Grand Lieu sont celles où la population est la plus âgée.

L'espérance de vie des hommes et des femmes est identique à celle départementale et bien supérieure à celle nationale.

Les nuisances et pollutions sont directement liées à la santé environnementale de la population locale. Dès lors, il s'agit d'agir sur différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter. Le territoire du Pays de Retz présente ainsi des atouts majeurs avec une qualité de l'air qui est relativement bonne avec une amélioration notable depuis quelques années, des gaz à effet de serre en légère diminution.

Le territoire est bien équipé pour le traitement des déchets et il est constatée une réduction de la production des déchets. Les espaces naturels, de par leur nature, présentent des capacités épuratoires importantes, ce qui par ailleurs représente un enjeu majeur de préservation.

On notera cependant des nuisances sonores qui sont pour beaucoup liées aux petites infrastructures constituant un maillage sur l'ensemble du territoire. Le Pays de Retz est un territoire de flux, impliquant ainsi des émissions non négligeables liées à la mobilité routière.

Ces flux engendrent également une pollution lumineuse répartie dans l'estuaire, le long des côtes et en chapelet le long des infrastructures routières.

Les ressources naturelles sont fragilisées par une qualité de l'eau mauvaise, quelques sites et sols pollués, des stations d'épuration dont les capacités

sont à questionner (pouvant ainsi engendrer des pressions qualitatives sur le milieu naturel), un littoral soumis à des marées vertes.

L'enjeu de santé publique à travers les pratiques agricoles n'est pas à négliger. Cet enjeu concerne également les risques pour la biodiversité, l'eau, les sols etc. Ainsi, le rôle possible de l'agriculture biologique, l'agroécologie, peut constituer être un véritable levier sur ces sujets liés à la qualité des différents milieux.

# LA TRANSITION ENERGETIQUE DU PAYS DE RETZ EN MARCHE

Les éléments énergétiques du Pays de Retz supposent de travailler simultanément dans une approche transversale et sectorielle sur l'ensemble des champs du SCoT :

- Maîtrise des besoins de déplacements et du transport routier, articulation entre choix d'urbanisation et offre de transports collectifs et modes doux : le secteur du transport routier est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets...) constituent la source d'énergie la plus utilisée par ce secteur
- Performance énergétique et climatique du parc de bâtiments existant et futur: le secteur résidentiel est un consommateur majeur. La population présente une précarité énergétique liée au logement dans un contexte où le prix de l'énergie tendra à augmenter: habitat ancien, peu adapté à la taille des ménages. « A cause et grâce » au changement climatique, la demande des ménages en chauffage diminue mais celle en climatisation augmente bien plus vite et de façon exponentielle.
- Développement d'énergies renouvelables: La production d'énergie renouvelable a en moyenne triplé entre 2008 et 2018.
   Les deux principales sources d'énergie renouvelable sont l'éolien

et le bois-énergie. Le territoire est cependant couvert par un certain mix énergétique, même s'il est de moindre ampleur. Le potentiel d'énergie renouvelable, à l'échelle de l'habitant, est élevé et reste bien supérieur à la production actuelle. Théoriquement, il est capable de couvrir les besoins totaux actuels en termes de consommation d'énergie au regard de la démographie actuelle du Pays de Retz L'énergie renouvelable présentant les plus importants potentiels sont l'éolien et le photovoltaïque au sol. Les gisements diffèrent selon les EPCI permettant une latitude et une spécificité pour chacune des EPCI ce qui représente un atout pour le territoire notamment en termes de coopération intercommunale.

## L'AVENIR DU PAYS DE RETZ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique a commencé et les tendances évolutives en matière de températures et ses conséquences questionnent les modèles de développement sur le territoire, toutes activités confondues : activités économiques, modes de vie des habitants, fonctionnement des ressources naturelles ... etc.

Les sols sont vulnérables avec une sensibilité croissante vis-à-vis du changement climatique avec un assèchement à venir important en toute saison. Cet assèchement induira un impact sur la qualité des sols, leur fonctionnalité vis-à-vis des stocks de carbone, de l'agriculture, les activités associées touchant ainsi à une partie de l'économie et l'attrait du territoire

La ressource en eau subit des pressions accrues vis-à-vis du changement climatique tant d'un point de vue de :

- La qualité de la ressource en eau (d'autant plus qu'elle est déjà dégradée): la hausse de la température est favorable au phénomène de dégradation de la ressource, mais dans le même temps elle entraine la prolifération des algues et la raréfaction de l'oxygène, qui constitue un facteur limitant. Les nouvelles conditions climatiques favorisent dans tous les cas l'eutrophisation, avec toutes les conséquences négatives de la prolifération d'algues toxiques et de certains virus pour la vie aquatique (toxicité, manque d'oxygène, moindre transparence de l'eau...) et pour des usages de l'eau comme la production d'eau potable, l'abreuvement des animaux, certains processus industriels, ou encore la baignade.
- De la pérennité des milieux naturels associés et de leur service rendu: Les premiers éléments de vulnérabilité issus de l'analyse de quatre sensibilités actuelles du bassin révèlent une aggravation très notable de la situation pour les indicateurs concernant la biodiversité des milieux aquatiques associés aux cours d'eau et les services d'autoépuration qu'ils rendent. La situation en lien avec le changement de régime des pluies et des débits des cours d'eau reste particulièrement préoccupante sur le bassin et demande de conduire et d'étendre les efforts que le SDAGE Loire-Bretagne a inscrits en matière de préservation de la ressource en eau.

En raison de la baisse projetée des débits des rivières, et parallèlement d'une augmentation des besoins en eau due à l'augmentation de la température, des risques accrus de tensions sur la ressource en eau sont donc à prévoir. Parmi eux notamment:

- Modification du cycle de l'eau,
- Diminution de la disponibilité de la ressource en eau de 30% à 60% à l'horizon 2050,
- Diminution de la recharge des eaux souterraines de 30%,
- Altération probable de la qualité sanitaire des eaux superficielles par l'augmentation de la concentration en polluants dans les cours

d'eau (or, 60 % des volumes d'eau sont prélevés pour l'alimentation en eau potable en Pays de la Loire et la qualité des eaux est déjà dégradée, voire très dégradée à l'échelle du Pays de Retz en raison de la présence, en excès des nitrates et autres matières azotées, phosphorées, organiques et oxydables),

- Efficacité réduite des barrages-réservoirs par la forte évaporation qui affecterait les plans d'eau,
- Risque de salinisation croissante des ressources en eau douce littorale destinées à la consommation humaine (dû au couplage de l'élévation du niveau de la mer avec la diminution de la ressource).

L'estuaire de la Loire à l'importance économique majeure avec des influences directes sur les milieux naturels et l'attractivité du territoire est fragilisé. Il est soumis aux variations climatiques comme la mobilité du bouchon vaseux induisant des mutations sur les espaces environnants

Pour la dynamique écologique et la biodiversité, nous pouvons conclure à :

- Un assèchement des sols qui aura des conséquences importantes sur la qualité des sols des milieux humides et des marais
- Une augmentation des températures et un risque d'eutrophisation des eaux et un accroissement des pollutions qui auront tendance à dégrader les cours d'eau et plan d'eau (actuellement en mauvais qualité)
- Les incidences sur le réseau bocager sont peu connues. Au premier abord nous pouvons dire que les essences naturelles des haies pourront subir les effets des hausses de température. Il en est de même pour les espaces forestiers. Les modélisations de MétéoFrance n'indiquent pas d'accroissement de la vulnérabilité de ces habitats face aux feux de forêt

Des pics d'ozone, bien que stables, ne sont pas amenés à être réduit au regard des pressions climatiques

Ces éléments questionnent l'avenir sur la ressource en eau pour les usages domestiques, les modèles agricoles, la pérennité des activités économiques, le devenir du tourisme local et la vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques naturels. La santé même de la population est donc un enjeu qui découle de ces perspectives d'évolution.

Le Pays de Retz constitue donc un espace écologique particulièrement complexe du point de vue écologique et les enjeux qui le concernent dépassent les questions des ressources en tant que telles.

## 3. Le projet de ScoT

Le rôle de l'armature pour le Pays de Retz est d'organiser autour d'un maillage des pôles, les grands équilibres urbains, économiques, touristiques, agricoles forestiers et naturels du territoire tout en guidant la localisation du développement futur.

L'armature urbaine du SCoT repose sur 4 typologies de polarités.

Cette armature reflète le projet d'aménagement partagé et engage les territoires dans une logique évolutive de développement à l'aune de leur rôle dans le fonctionnement territorial actuel et à venir, des projets de territoire et des aspirations des habitants en termes de qualité de vie.

Cette armature reflète un maillage multipolaire hérité de l'histoire et des dynamiques démographiques et économiques récentes, caractéristiques du peuplement et du développement des communes rurales de l'ouest de la France.

Compte-tenu d'un certain nombre de facteurs (disponibilités foncières, risques, services de mobilités, contraintes environnementales...), le rôle d'une commune dans le fonctionnement du territoire, n'est pas figé. En ce sens, l'armature territoriale du Pays de Retz pourra être réinterrogée au regard des évolutions lors de l'évaluation du SCoT.

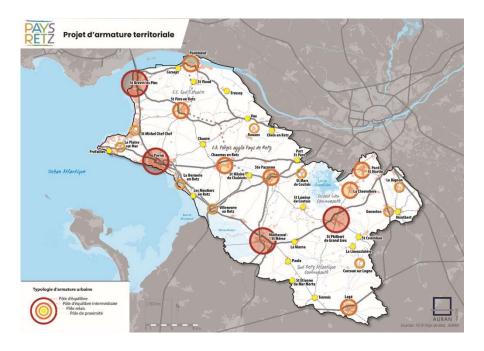
L'armature territoriale via laquelle l'aménagement du territoire est réfléchi a pour objectif de :

- Organiser le développement territorial en s'appuyant sur la hiérarchie et la complémentarité des pôles.
- Recentrer le développement communal autour des bourgs.
- Maîtriser l'évolution des villages et des hameaux afin de limiter le mitage et ses conséquences (coût des infrastructures, isolement, consommation des terres agricoles, déplacements motorisés...

Les orientations du SCoT convergent dans le sens d'un aménagement qui prend en compte les principes de la santé en général, c'est à dire à la fois sous l'angle des considérations environnementales mais aussi de l'offre sociale et sanitaire. Ainsi, le DOO est-il infusé de ces différents leviers :

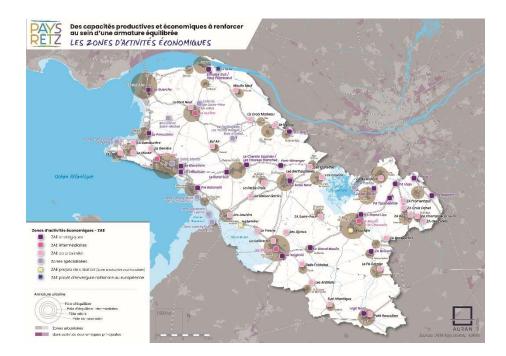
- Prise en compte de la fragilité du territoire face aux risques liés aux changements climatiques et préservation de ses ressources pour en limiter ses effets sur la population (eau, milieux naturels et agricoles, nature en ville, limitation de l'artificialisation des sols...).
- Défense du maillage fin de son armature et du rôle de chaque ville, chaque bourg, chaque village, chaque hameau pour accueillir et maintenir une cohérence de peuplement et garantir aux habitants un ancrage territorial synonyme de bien-être.
- Maintien et création de l'emploi, sous toutes ses formes, en confortant le tissu économique en place et en l'inscrivant dans le monde de demain.
- Qualité des aménagements des quartiers résidentiels économiques, de l'espace public, en y diversifiant les usages, pour préserver la cohésion sociale et l'identité des lieux de vie et en évitant la standardisation des paysages.
- Soutien à la diversité et la qualité des productions alimentaires qui singularisent le territoire et les paysages qu'elles sous-tendent.
- Poursuite du développement raisonné des énergies renouvelables.
- Diversification de la production de logements et l'apport de solutions adaptées aux trajectoires résidentielles de la population du Pays de Retz.
- Amélioration des déplacements vers les pôles économiques et centralités. Les problèmes de déplacement constituent à la fois un frein au recrutement, un vecteur de stress, un facteur d'isolement. La mise en œuvre d'aménagements favorisant la marche ou le vélo sont favorables à la santé, l'environnement et à l'intensification de la fréquentation de l'espace public et des centralités accessibles à tous et sécurisés.
- Limitation des nuisances liées au bruit et à la pollution de l'air.

 Prise en compte du vieillissement de la population incluant l'offre de transport, le développement de l'offre de soins et le maintien des hôpitaux publics du territoire.

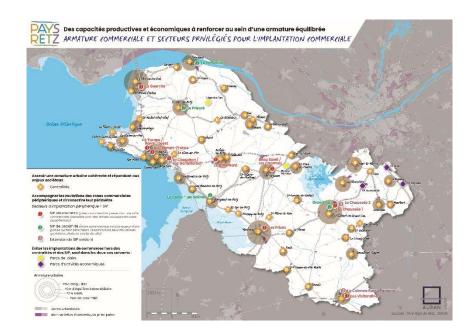


Le SCoT souhaite renforcer la lisibilité du maillage des zones d'activités économiques du territoire afin qu'elles soient plus visibles auprès des acteurs économiques. En ce sens, 4 types de zones d'activités économiques structurent le territoire :

- Les zones stratégiques
- Les zones intermédiaires
- Les zones de proximité
- Les zones spécialisées



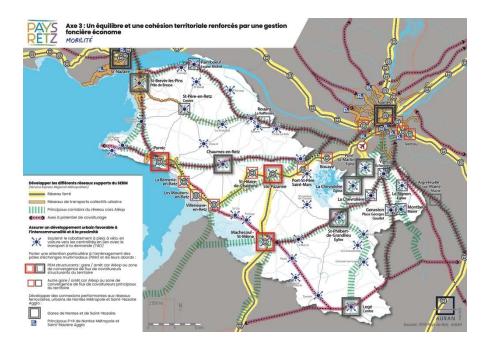
Le DAACL s'inscrit dans la continuité des règles du DOO. Il s'applique à tout type de projet commercial, d'artisanat commercial ou de logistique commerciale (projets de création, de renouvellement ou d'extension). Ces projets commerciaux respectent les prescriptions du DAACL, portées par les élus du territoire.



	Secteurs de localisations préférentielles			Hors localisations préférentielles		
	Centralités	SIP de proximité	SIP structurant	ZAE répondant aux critères d'exception*	Diffus	
Nouveaux commerces	Oui	Oui	Oui	Oui, sous conditions	Non	
Type de commerce et Surface de vente autorisés / privilégiés	Commerces de proximité     Commerces de destination	Commerces de proximité (sous réserve de complémentarité avec centralité) Commerces de destination de +300 m²	Commerces de destination de +300 m²	Ensemble commerciaux de 300- 1000 m² répondant à une offre du quotidien		
Fréquences d'achat	Quotidienne, hebdomadaire, occasionnel, exceptionnel	Quotidienne, hebdomadaire, occasionnel	Occasionnel, exceptionnel	Quotidienne, hebdomadaire		
Extension des commerces existants	Extension possible	Extension possible	Extension possible	30% de la surface plancher existante sans que cette extension ne dépasse 300 m² de surface de vente		

Les objectifs du SCoT du Pays de Retz en matière de mobilité sont :

- D'assurer la coordination et la coopération des mobilités avec les territoires voisins
- De permettre une meilleure irrigation interne du SCoT
- D'accompagner l'évolution des usages alternatifs à l'automobile



Le SCoT du Pays de Retz souhaite renforcer les usages de l'intermodalité en déployant les Pôles d'échanges multimodaux dans le but notamment :

- De développer la courte distance
- D'offrir des conditions de déplacements apaisés dans les centralités.

Le ScoT soutient les projets suivants :

• Lycée de Saint-Philbert de Grand Lieu

- Crematorium
- Station GNV
- Méthaniseur sur l'Eco-Centre de Chaumes-en-Retz
- Abattoir multi-espèces de Machecoul
- Légendia Parc (Frossay)
- Parking de la Gare de Port-St-Père
- Doublement du cadencement de la voie Nantes Pornic
- RD 178 Doublement et voie réservée entre Tournebride et l'A83
- Contournement de Machecoul-St-Même
- RD 751 Doublement entre Port St Père et Le Pont Béranger
- Liaison A83-Aigrefeuille (sur Montbert)

## OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Le SCoT retient l'objectif de réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, par l'urbanisation par rapport à la décennie précédente (2011-2020). Passant ainsi d'une enveloppe d'environ 1170 ha (2011-2020) à environ 580 ha pour la période 2021-2030. Le SCoT participe ainsi à la réalisation de l'objectif national de la "zéro artificialisation nette". À l'échelle du SCoT et sans que cette répartition soit celle spécifique à chaque EPCI ou commune, les 580 hectares permettent de répondre aux besoins du Pays de Retz selon les vocations suivantes :

- 48 % Pour les besoins liés à l'habitat.
- 33% Pour les besoins liés à l'économie.
- 10 % Pour les équipements communaux et intercommunaux.
- 9 % Pour les projets d'intérêt Pays.

	Référence sur 10 ans de la conso d'ENAF (2011- 2020) Conso ZAN 44	Trajectoire de Réduction de la consommation d'ENAF 2021-2030 par EPCI		
GLC	300	-50%		
PAPR	582	-60%		
CCSE	168	-50%		
CCSRA	125	-45%		
TOTAL hors projets d'envergure supra-communautaire	1175	-54%		

#### **OBJECTIFS CHIFFRES DE POPULATION**

	2021-2030	2031-2040	2041-2050
PETR	1 800	1 420	900

	2021-2030	2031-2040	2041-2050
PETR	1 800	1 420	900
Pôles de proximité	540	430	170
Pôles d'équilibre	560	440	270
Pôles d'équilibre intermédiaires	360	280	280
Pôles relais	340	270	180

#### **OBJECTIF CHIFFRES DE PRODUCTION DE LOGEMENT**

Hypothèses hautes et basses indicatives des besoins de construction neuve de logements par an par période – par EPCI

	2021-2030		2031	-2040	2041-2050	
CA Pornic Agglo Pays de Retz	600	720	340	410	210	260
CC du Sud-Estuaire	220	270	150	190	80	100
CC Sud Retz Atlantique	140	180	140	180	120	140
Grand Lieu Communauté	270	340	240	300	210	260
PETR	1230	1 510	870	1080	620	760

#### **LOI LITTORAL**

16 des 38 communes, ainsi que les 4 intercommunalités du SCoT du Pays de Retz sont concernées par la loi Littoral du 3 janvier 1986, modifiée par la loi SRU du 13 décembre 2000 :

- 7 au titre de communes riveraines de l'océan Atlantique,
- 4 au titre de communes riveraines du lac de Grand-Lieu,
- 4 au titre de communes riveraines de l'estuaire de la Loire,
- 1 au titre de communes riveraines de l'estuaire du Falleron



Dans ces communes, le développement doit se concentrer dans les agglomérations et villages existants : les PLU(i) encadrent le renouvellement et la densification de ces pôles et n'autorisent des extensions qu'en continuité immédiate de l'urbanisation.

Les coupures d'urbanisation que le SCoT cartographie entre les noyaux bâtis doivent rester naturelles ou agricole.

Enfin, les espaces proches du rivage, les secteurs remarquables du littoral et les espaces boisés significatifs sont strictement protégés, avec des règles adaptées qui limitent les constructions à des aménagements légers ou nécessaires aux activités littorales.

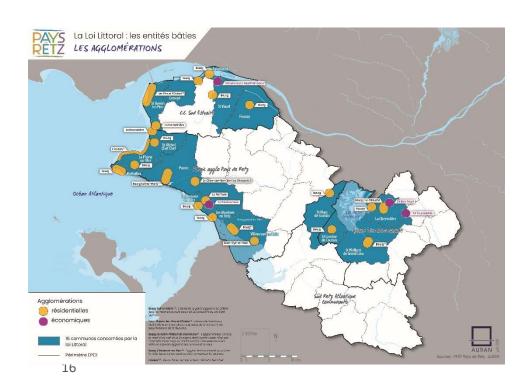
La trajectoire de sobriété foncière du PETR suppose de bâtir moins et mieux. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les plans de prévention des risques littoraux et d'inondation, cartographier les secteurs exposés au recul du trait de côte ou aux submersions marines, et

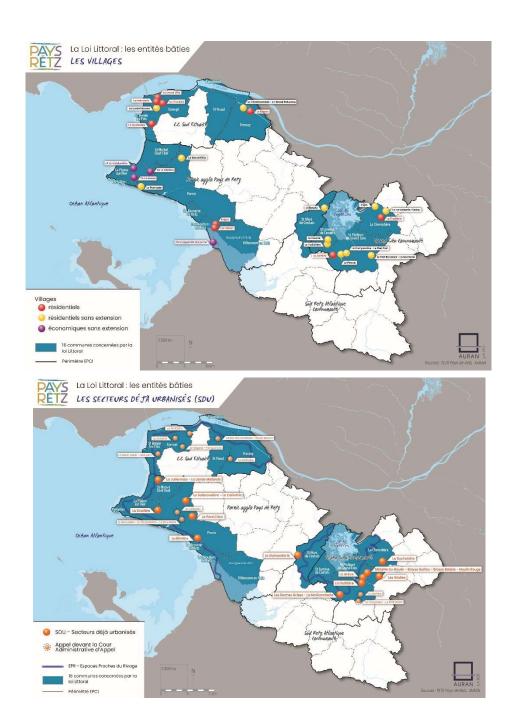
préserver les capacités naturelles de ralentissement des vagues. Les projets compromettant les cordons dunaires sont évités.

L'interface terre-mer constitue enfin un espace de coexistence qu'il faut organiser : le SCoT soutient la filière maritime, estuarienne et lacustre en réservant à terre les emprises nécessaires à la pêche, à la conchyliculture, au nautisme ou aux énergies marines.

Il entend aussi conforter les activités touristiques et les loisirs liés à l'eau, améliorer l'accessibilité portuaire et garantir la qualité écologique des milieux pour que ces usages durent dans le temps

Les cartes ci-dessous identifient les entités bâties des communes concernées par la loi littoral.

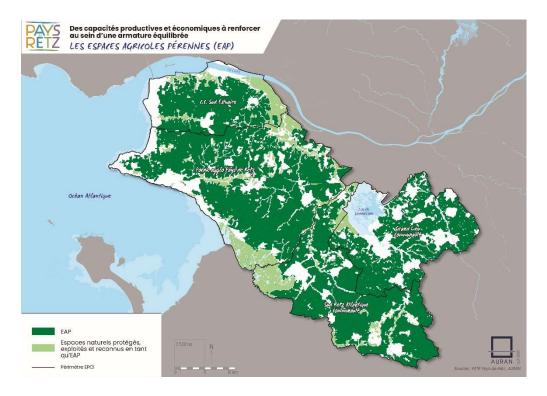




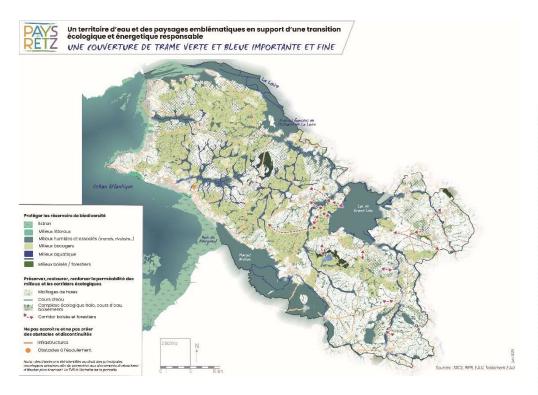
## 4. Une intégration de la séquence Eviter Réduire Compenser au cœur de la démarche de ScoT

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la directive 2001/42/CE et des articles L. 122-4 à L. 122-11 du Code de l'environnement. Conduite selon une méthode itérative, elle a accompagné toutes les étapes de la révision du SCoT : état initial, comparaison de scénarios, analyse des incidences, définition des mesures ERC et élaboration d'un dispositif de suivi. Cette approche progressive, menée entre 2022 et 2025, a associé ateliers d'experts, COPIL, COTECH et réunions publiques afin de garantir la transparence et l'amélioration continue du projet

Le territoire s'appuie sur des sols bocagers, agricoles et humides qui assurent production alimentaire, stockage de carbone et régulation hydrique. Le SCoT fixe une réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030 et classe près de 100 000 ha en Espaces Agricoles Pérennes.

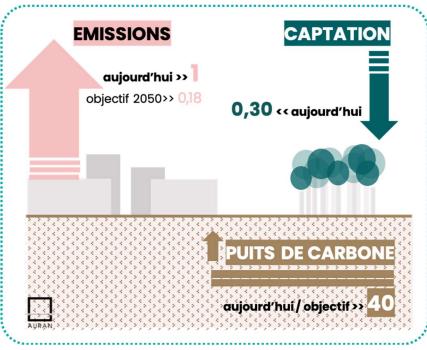


Il promeut désimperméabilisation, renaturation et restauration du bocage pour préserver la fertilité et la perméabilité des sols.



Face à la dégradation qualitative des eaux de surface et aux tensions quantitatives liées au changement climatique, la stratégie territoriale privilégie la restauration du cycle naturel : gestion intégrée des eaux pluviales au point de chute, inventaire et sanctuarisation des zones humides, bandes tampons riveraines de 10m voire +, renaturation obligatoire au moins une fois par EPCI avant 2030. Cette orientation protège la ressource, réduit les risques d'inondation et sécurise

l'alimentation en eau potable. La richesse écologique — bocage, marais, estuaire, haies — requiert la continuité fonctionnelle entre réservoirs et corridors. Le SCoT rend opposables la cartographie exhaustive de la TVB, l'intégration de la « trame noire » contre la pollution lumineuse, la protection stricte des réservoirs Natura 2000 et des zones humides, ainsi que l'obligation de déclinaison locale dans les PLU. Il prévoit une opération de renaturation ou désimperméabilisation par EPCI avant 2030 pour renforcer les continuités écologiques.



Le scénario adopté vise une division par six des émissions territoriales de GES à l'horizon 2050, cohérente avec la Stratégie nationale bas-carbone. Les leviers principaux sont la rénovation énergétique massive, la décarbonation des mobilités, l'efficacité des activités et le développement

d'énergies renouvelables locales prioritairement sur bâtiments existants et friches. Le DOO inscrit la baisse de 40 % de la consommation d'énergie finale tertiaire d'ici 2030 et encadre sévèrement le photovoltaïque au sol pour préserver la vocation agricole des terres.

Exposé aux crues fluviales, au ruissellement, aux submersions marines et au retrait-gonflement des argiles, le Pays de Retz adopte une stratégie d'anticipation : éviter l'urbanisation en aléas forts, densifier les centralités hors zones d'expansion des crues, restaurer zones humides et trame bocagère comme infrastructures naturelles de régulation, généraliser la gestion intégrée des eaux pluviales et actualiser les études hydrologiques. Les PLU(i) doivent traduire ces prescriptions et intégrer systématiquement les PPRL et PAPI.

Le patrimoine paysager littoral, bocager et estuarien est protégé par la limitation de l'étalement urbain, des densités minimales de 20 à 40 logements/ha et l'exigence d'une insertion paysagère des extensions. Sur le plan sanitaire, l'évaluation croise quinze déterminants (air, eau, bruit, mobilité active, alimentation, accès aux services). Les choix de densification des centralités, de renaturation urbaine, de mobilité douce et de circuits alimentaires de proximité concourent à un environnement plus sain et résilient pour les habitants.

Les mesures ERC se déclinent simultanément sur tous les thèmes : trajectoire Zéro Artificialisation Nette en 2050, gestion intégrée des eaux pluviales pour restaurer l'infiltration, maintien des bandes ripariennes et des haies pour stabiliser sols, eau et habitats, renaturation systématique comme outil de compensation, encadrement des projets structurants gouvernance partagée et clause de revoyure pour ajuster les quotas si le suivi révèle des marges.

Positive	Négative	Point de vigilance
1	-1	0
3	-3	

	Ressource du sol	Ressource en eau	Biodiversité et TVB	Risques	Santé	Paysage	Incidence cumulée
Axe 1: Un territoire d'eau et des paysages emblématiques en support d'une transition							
pitre 1 : ENVIRONNEMENT							
Préserver et valoriser les paysages emblématiques du Pays de Retz							
Préserver et restaurer les espaces à forts enjeux environnementaux							
Prendre en compte le grand cycle de l'equi mettre en place des leviers nour sa restauration							
et prévenir du risque naturel d'inondation							
La prévention, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature							
(déchets, santé environnementale,) et de certains risques naturels prévisibles							
pitre 2 : ÉNERGIE							
Lutter contre les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants						i	
atmosphériques						i	
Produire des énergies renouvelables et locales dimensionnées par et pour le territoire							
Restaurer et développer le stockage carbone naturel							
2 : Des capacités productives et économiques à renforcer au sein d'une armature							
pitre 1 : AGRICULTURE							
Maintenir les espaces agricoles et la capacité nourricière du PETR							
Assurer la pérennité des activités agricoles et des activités de pêche							
pitre 2 : STRATÉGIE ÉCONOMIQUE			1			 1 I	
Les flières productives soutenues sur le Pays de Retz						1 I	
Favoriser l'économie de la proximité et renforcer les dynamiques commerciales des						$_{1}$	
centralités							
Conforter le maillage des zones d'activités							
Accompagner le renouvellement et l'optimisation des ZAE							
pitre 3 : STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (DOO & DAACL)						i l	
Dispositions générales du DOO sur le commerce						i l	
Favoriser une offre commerciale équilibrée							
Répondre aux enjeux de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs							
. Maîtriser le développement de l'affre commerciale en périphérie							
. Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)							
Les conditions d'implantation des projets commerciaux							
Les conditions d'implantation des projets de logistique commerciale							
3 : Un équilibre et une cohésion territoriale renforcée par une gestion foncière économe							
pitre 1 : HABITAT ET DEMOGRAPHIE							
Projection démographique à horizon 2050						ı	
Développer le parc de logements sur le Pays de Retz						ı	
Diversifier l'offre nouvelle de logements							
Offrir les conditions d'un parcours résidentiel pour tous							
						i l	
pitre 2 : MOBILITÉ						ı	
Améliorer le maillage du pays de Retz et renforcer ses connexions avec les territoires voisins						ı	
						ı	
Assurer un développement urbain favorable à l'intermodalité et à la proximité, pour un usage						ı	
raisonné de la voiture						1	
pitre 3: TRAJECTOIRE ZAN							
La trajectoire de sobriété foncière du PETR							
Gérer l'espace de façon économe							
4 : Un aménagement résilient du littoral en faveur de sa protection et de sa valorisation							
pitre 1 : APPLICATION DE LA LOI LITTORAL							
Concilier développement et protection du littoral							
pitre 2 : LA TRAJECTOIRE DE SOBRI ÉTE FONCIÈRE DU PETR							
S'adapter aux risques littoraux							
Anticiper les vulnérabilités du territoire							
pitre 3 : INTERFACE TERRE-MER							
Conforter la dynamique économique de la filière maritime, estuarienne et du Lac de Grand Lieu							
Conforter les activités touristiques et de loisirs connectant le littoral, le lac, l'estuaire et leurs						ı l	
marais  Améliorer l'accessibilité à l'eau et conforter les infrostructures portuaires						1	

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Retz 60 impasse du Vigneau

60 impasse du Vigneau 44 680 Sainte-Pazanne 02 40 02 10 72 contact@petr-paysderetz.fr www.petr-paysderetz.fr

